**~** |

# 18<sup>EME</sup> TROC ET PUCES DE LORIENT





### Dimanche 17 janvier 2016

Parc des Expositions du Pays de **Lorient** (voie express N165, sortie Lanester)

Remplissez avec soin ce bulletin d'inscription RECTO VERSO et retournez le tout AVANT LE 11 JANVIER 2016 à :

### **Lorient-Sports "Troc et Puces"**

3 rue de Luzançay 56100 Lorient

Renseignements et inscriptions :

Nouveau Tél → 06.63.56.64.06 (9 h 00 à 19 h 00)

E-Mail: trocetpuces@orange.fr

IDENTITE	NOMPrénom Adresse  CPVilleN°Tél Adresse e-mail@ N° immatriculation du véhicule personnel Collectionneur □ Particulier □ Association □ Professionnel □
PIECE	Nature de la pièce d'identité N°  Délivrée par Date de délivrance  N° RC pour les professionnels  Carte 3V  Attention ! Munissez-vous de cette pièce lors de la manifestation
ESERVATION ET PAIEMENT	→ AVEC TABLE (longueur : 2m)       soit 17 € la table         Je réserve :       Nbre Table x 17 €       = €         → SANS TABLE (minimum de 2m au sol)       soit 7 € le m         Je réserve :       x 1m au sol       = €         → AU MUR (minimum de 2m, sans table, profondeur de 3m)       soit 14 € le m         Je réserve :       x 1m au mur       = €
	Total de ma réservation =€  Joindre un chèque à l'ordre du <i>Club des Supporters de Lorient-Sports</i> . <u>Attention, les mandats postaux ne sont pas acceptés.</u>

Tournez SVP →

#### SUITE

Designation du materiel presente en vente ou a l'echange :								
(Enonciation. Ex : livres, outils, disques; et provenance. Ex : achats, biens de famille)  Genre de marchandises :								
								Livres, BD, vieux papiers Porcelaine, vaisselle ancienne Télécartes, cartes postales Arts, tableaux Art populaire
Si autre, préciser :								
<u>IMPORTANT</u> : Si vous désirez avoir confirmation de votre inscription ainsi que votre n° d'ordre, <b>JOIGNEZ UNE ENVELOPPE TIMBREE A VOTRE ADRESSE</b> , ceci facilitera votre réception le matin du "Troc et Puces".								
Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement détaillé en pièce jointe et déclare l'accepter sans réserve.								
A, le		_ Signature :	:					

Attention ! Pas de réservation sans règlement joint Toute inscription incomplète sera refusée.

Renseignements et inscriptions :

Nouveau Tél  $\rightarrow$  06.63.56.64.06 (9 h 00 à 19 h 00)

E-Mail: trocetpuces@orange.fr

### **Attestation sur l'honneur**

Je soussigné(e), (nom, prénom) :	
né(e) le à	
domicilié(e) (adresse complète)	
déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà déballage dans l'année civile et que les r vente sont des objets personnels et usagés	marchandises proposées à la
Fait àle	
Signature :	

## A CONSERVER

#### Règlement intérieur

- **Art 1** Le "Troc et Puces" est destiné à promouvoir l'esprit de collection, à faciliter contacts et transactions entre collectionneurs.
- **Art 2** Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi de 1901.
- **Art 3** Les enseignes à caractère politique, syndical ou religieux sont interdits sur les emplacements.
- Art 4 L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation ou tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit et au style de cette dernière.
- **Art 5** Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, de vols ou autres préjudices.
- Art 6 Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.
- Art 7

  Les réservations et le règlement devront être effectués avant le 11 janvier 2016.

  En cas d'impossibilité de participer à la manifestation, l'exposant devra en aviser l'organisateur <u>au moins une semaine</u> avant le début du Troc et Puces ; à défaut, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnités..
- Art 8 Le nombre des emplacements est limité à 300. Les réservations sont à effectuer le plus tôt possible. L'organisateur se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment.
- Art 9
  Les exposants peuvent s'installer dès le samedi 16 janvier à partir de 15h00 (jusqu'à 18h00). Le jour de la manifestation, ils ne seront reçus qu'à partir de 6 h 45. Deux badges "Exposant" au maximum sont remis à chaque stand.
- **Art 10** Attention! Le numéro d'inscription ne correspond pas au numéro d'emplacement. Celui-ci est communiqué le jour de la manifestation.
- Art 11 Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 8 heures <u>et à ne pas</u> remballer avant 18 h 00.
- Art 12 Tout exposant arrivant en retard pourra se voir refuser son emplacement après 9 h 00 afin de ne pas perturber le bon déroulement de la manifestation et ceci sans remboursement de l'organisation.
- Art 13 Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ.
- Art 14 Les emplacements seront réservés dans l'ordre d'arrivée des réservations. Il ne sera dérogé à cette disposition que pour des problèmes de santé ou de handicap justifiés par un certificat médical joint à la réservation.